



BULLETIN

Conférence canadienne des arts ~ Canadian Conference of the Arts

RALLIEMENT AUTOUR DU MANIFESTE DE REGINA – SIGNEZ-LE DÈS AUJOURD’HUI

Ottawa, le 10 janvier 2005 - À la conférence nationale de la CCA qui a eu lieu à Regina (Saskatchewan) les 19 et 20 novembre, la question du traitement fiscal équitable des artistes professionnels a été soulevée à la fin de la première journée. Il ne s’agit pas d’une question nouvelle pour les membres de la CCA; depuis quelques décennies déjà, la CCA mène en effet la campagne en vue de faire reconnaître les circonstances particulières dans lesquelles travaillent les artistes professionnels.

Vu la situation étrange qui s’est produite l’été dernier au Magnus Theatre (voir le Bulletin 55/04 de la CCA; à noter que seule la personne initiale a repris le statut d’entrepreneur indépendant, on n’a pas encore réglé le cas des autres artistes) et les circonstances politiques actuelles (la présence d’une ministre du Patrimoine canadien qui comprend l’importance des artistes et d’un gouvernement minoritaire avec deux partis de l’opposition qui sont favorables à la question), la CCA a décidé de lancer une campagne plus coordonnée et ciblée pour remettre la question sur le tapis.

Une réunion des principaux organismes de services dans le domaine des arts et syndicats représentant des travailleurs du milieu culturel a eu lieu à Toronto le 3 novembre et s’est prêtée à une discussion franche et exhaustive. Elle a abouti à un consensus général sur deux problèmes particuliers que connaissent les artistes professionnels et les organismes qui retiennent leurs services en ce qui a trait au régime fiscal du Canada et l’organisme qui l’administre, l’Agence du revenu du Canada (ARC). Le premier est que l’ARC considère de plus en plus les artistes autonomes comme des salariés, tandis que le second est lié à la façon dont l’ARC détermine qu’un artiste est un « professionnel ».

La campagne actuelle vise à régler ces deux problèmes des manières suivantes :

1. Faire en sorte que
 - tous les artistes professionnels soient réputés être des travailleurs indépendants en ce qui concerne leur activité artistique;
 - les artistes et les organismes qui les engagent soient libres de négocier un contrat de service (relation employeur-employé) s’ils en conviennent explicitement;
2. Substituer un critère de « professionnalisme » accepté par le milieu au critère de l’« attente raisonnable de profit » actuellement appliqué.

Afin de maximiser l’impact d’instances futures sur ces aspects, la CCA demande aux organismes qui en sont membres, aux artistes individuels et à d’autres de déclarer leur appui officiel de la campagne et de ses objectifs.

Un document d’une page, le manifeste de Regina, a été présenté à la conférence de novembre de la CCA, et les délégués ont été invités à le signer. Nombre d’entre eux ont pu le faire sur-le-champ tandis que d’autres devaient en discuter avec des cadres supérieurs ou conseils afin de s’engager.

La CCA étend maintenant la campagne au-delà des délégués à la conférence. Le manifeste de Regina est publié sur notre site Web (www.ccarts.ca/fr/fairtax.htm) Nous invitons tous les membres de la CCA et toutes les personnes désireuses d’appuyer cette cause de le signer! Il suffit d’imprimer la pétition à notre site Web et de la télécopier ou de la poster à la CCA.

Pour en savoir plus:
Kevin Desjardins
Directeur des
communications
804 - 130, rue Albert
Ottawa (ON) K1P 5G4
(613) 238 3561
tél.: (613) 238 4849
info@ccarts.ca
www.ccarts.ca

02/05

SVP affichez et/ou faites circuler. Si vous reproduisez en tout ou en partie le contenu des bulletins de la CCA, SVP précisez la source.